

L'an deux mil vingt deux, le treize avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 07 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Messieurs Guillaume LEFEBVRE, Bernard DURAND, Anthony LENGLET, Claude CAUET, Maxime GOUBET, Gaëtan AMEELE, Laurent CARTIGNY (excusé)
MESDAMES Mélanie PAWLAK, Christine VALLEZ, Pascale BINET, Corinne LEFRANC Clotilde LESAINTE, Katarina LESOING, Caroline LEFEBVRE et Dominique KOLACZYK

Procuration : Laurent CARTIGNY à Mélanie PAWLAK

1) Approbation du compte rendu du 15 Mars 2022

Compte- rendu adopté par la majorité des membres à l'exception de Gaëtan AMEELE, et Dominique KOLACZYK qui n'ont pas signé le compte rendu de séance.

2) Vote du compte de gestion 2021

Monsieur AMEELE donne lecture d'un courrier dans lequel il demande que les délibérations d'ordre financier soient prises à bulletin secret.

Madame Le Maire met au vote cette proposition :

Pour: 3 (M. Ameele, Mme Kolaczyk, Mme Lefebvre) / Abstention : 0 / Contre : 12

Les délibérations seront donc prises à main levée.

Madame Le Maire donne lecture du montant des recettes et dépenses inscrites tant en investissement qu'en fonctionnement

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 163 710,41	281 803,28
Dépenses	921 796,74	184 920,46

Comme le précise Madame Le Maire, ces montants sont identiques au compte administratif 2021 envoyé en pièce jointe à la convocation à ce conseil.

Madame Le Maire met au vote le compte de gestion :

Pour: 12 / Contre: 2 (M. Ameele, Mme Kolaczyk) / Abstention : 1 (Mme Lefebvre)

3) Vote du compte administratif 2021

Madame Le Maire donne lecture du montant des recettes et dépenses inscrites tant en investissement qu'en fonctionnement

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 163 710,41	281 803,28
Dépenses	921 796,74	184 920,46

Puis elle laisse la présidence de la séance à Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif :

Pour: 10 / Contre: 2 (M. Ameele, Mme Kolaczyk) / Abstention : 3 (Mmes Lefebvre et Pawlak)

4) Affectation des résultats

Madame Le Maire reprend les résultats N et N-1 des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le besoin de financement en investissement est de 97 700, 43 €, elle propose d'affecter cette somme de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour: 12 / Contre: 2 (M. Ameele, Mme Kolaczyk) / Abstention : 1 (Mme Lefebvre)

5) Vote du Budget primitif 2022

Madame Le Maire propose le BP comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 839 458,89	1 669 669,43
Dépenses	2 839 458,89	1 669 669,43

Pour: 11 / Contre: 2 (M. Ameele, Mme Kolaczyk) / Abstention : 2 (Mme Lefebvre, M. GOUBET)

6) Vote des taux d'imposition

Madame Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition, sans augmentation, comme ceux de 2021, à savoir:

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **37,71%**
(dont taux Départemental 22,26% + taux communal 15,45 %)
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : **22,35%**

Pour: 12 / Contre: 2 (M. Ameele, Mme Kolaczyk) / Abstention : 1 (Mme Lefebvre)

7) Vote des subventions aux associations :

Madame Le Maire précise que deux nouvelles associations ont vu le jour cette année : "Développe toi" et "Jeux'Veil", elle propose donc de leur affecter une subvention de 500 euros chacune cette année pour leur permettre d'acquérir le matériel dont elles ont besoin.

Elle rappelle également que l'an dernier, en accord avec son Président, il avait été décidé de ne pas donner de subvention au comité des fêtes. La pandémie semblant nous laisser un peu de répit, Madame Le Maire propose de rétablir la subvention au comité des fêtes à hauteur de 2500 euros.

Amicale Laïque	770 €
Aux deux Mains	250 €
Au fil du temps	250 €
Comité local des Anciens combattants	250 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	50 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Coopérative Ecole Primaire	550 €
Groupe des communes rurales de la CUA	200 €
La Gaule Athésienne	410 €
Musique Ste Cécile	300 €
Pupille Enseignement public du Pas de Calais	50 €
Restaurant du coeur	145 €
Société de chasse	250 €
Développe toi	500 €
Jeux' Veil	500 €
TOTAL	6 975 €

Pour: 6 / Contre: 0 / Abstention : 9 (Mme PAWLAK, M. GOUBET, M. DURAND, Mme VALLEZ, Mme LESAIN M. AMEEL, Mme KOLACZYK, Mme LEFEBVRE)

8) Recrutement du personnel saisonnier pendant les vacances d'été 2022 :

Madame le Maire rappelle que pendant la période des vacances estivales, les services municipaux connaissent un surcroît de travail et un amoindrissement des effectifs du fait des congés.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer au mieux la continuité du service public, elle propose à l'Assemblée :

- De permettre l'insertion des jeunes dans la vie municipale,
- De renforcer les services municipaux en procédant au recrutement temporaire d'un maximum 16 agents non titulaires comme suit :
- De fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail pour chacun des agents non titulaires étant entendu que des jeunes âgés de plus de 16 ans et jusqu'à 18 ans peuvent être recrutés à ce titre,
- De fixer au montant du salaire horaire brut au SMIC la rémunération de chacun des agents.
- De créer les postes d'agents non titulaires
- De fixer cette période à 2 semaines (soit 10 jours)

Ils percevront également une compensation de 10 % de leur salaire brut représentative des congés payés légaux.

D'inscrire la dépense sur le Budget Primitif sur le compte **6413**

Pour : 15 / Contre: 0 / Abstention : 0

9) Aide au stage BAFA :

Après un exposé de la situation et afin de favoriser l'accès aux jeunes athésiens aux postes d'animateurs dans les accueils de loisirs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la prise en charge comme suit :

- Paiement directement à l'organisme et sur justification de l'inscription de la somme de 395 € correspondant à la « Base BAFA ».
- Paiement d'une somme complémentaire de 105 € directement à l'organisme et sur justification lors de la phase « Approfondissement BAFA ».

Les intéressés étant susceptibles d'obtenir une aide de la CAF à hauteur de 210 € (si quotient familial inférieur à 617 €) le coût de leur BAFA restant à leur charge serait de l'ordre de 15 €.

Pour : 15 / Contre: 0 / Abstention : 0

10) Virement de crédit :

Madame Le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Aucune question diverse n'étant posée, Madame Le Maire clôt la séance à 20H40.